

VANNEUVILLE DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 3.666.900 €
Siège social : 280 Chemin de la Grate - OINGT
69620 VAL D'OINGT

511 137 929 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 FÉVRIER 2026**

EXTRAIT

Par délibérations en date du 24 février 2026, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes :

[...]

PREMIÈRE RÉOLUTION

[...]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

DEUXIÈME RÉOLUTION

[...]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

TROISIÈME RÉOLUTION

[...]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

QUATRIÈME RÉOLUTION

[...]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

CINQUIÈME RÉOLUTION

[...]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

SIXIÈME RÉOLUTION

[...]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence des résolutions précédentes, **décide** de modifier les statuts de la Société et de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société conformément aux Statuts Modifiés,

et décide en conséquence d'adopter, avec effet immédiat, article par article, puis dans leur ensemble, les Statuts Modifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale **décide** de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

Extrait certifié conforme par le gérant
Monsieur Gaël VANNEUVILLE

